

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes d'Argentré (53210), aux lieux-dits « Montaigu » et « La Petite Choltièrre » et de Louvigné (53210), au lieu-dit « La Bonnelière »

Une enquête publique dans le cadre des demandes de permis de construire déposées par la société SOLEIA ARG SAS, sise 12, rue Martin Luther King – 14280 Saint-Contest, pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Argentré, aux lieux-dits « Montaigu » et « La Petite Choltièrre » et sur le territoire de la commune de Louvigné, au lieu-dit « La Bonnelière » est ouverte du lundi 05 juillet 2021 à 9h00 au vendredi 06 août 2021 à 12h00. A l'issue de la procédure, les décisions préfectorales susceptibles d'être prises sont un ou deux permis de construire, éventuellement assortis de prescriptions environnementales, ou un ou deux refus motivés.

Monsieur Alain PARRA d'ANDERT, cadre bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés en mairie d'Argentré, mairie siège de l'enquête (10, place de l'Église – 53210 Argentré), et en mairie de Louvigné (6, place Saint-Martin – 53210 Louvigné) pendant trente-trois jours consécutifs, du lundi 05 juillet 2021 - 9h00 au vendredi 06 août 2021 - 12h00, pendant toute la durée de l'enquête.

Ces documents sont accessibles au public, pendant les heures d'ouverture au public, à titre indicatif :

- en mairie d'Argentré : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00-12h30 et 14h30-18h00 ; jeudi 9h00-12h30 ;
- en mairie de Louvigné : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h00 à 18h00.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la mairie d'Argentré et à la mairie de Louvigné, aux jours et heures précités.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignants directement sur le registre d'enquête à disposition du public à la mairie d'Argentré ou à la mairie de Louvigné ;
- soit en les adressant par écrit, à la mairie d'Argentré, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Centrale photovoltaïque SOLEIA ARG SAS) 10, place de l'Église – 53210 Argentré ; elles seront annexées au registre ;
- soit par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

en précisant en objet « Centrale photovoltaïque SOLEIA ARG SAS - Argentré-Louvigné ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne peut excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie, selon le calendrier suivant :

- Argentré Le lundi 05 juillet 2021, de 9h00 à 12h00 ;
- Louvigné Le mardi 20 juillet 2021, de 15h00 à 18h00 ;
- Argentré Le samedi 24 juillet 2021, de 9h00 à 12h00 ;
- Louvigné Le mercredi 28 juillet 2021, de 15h00 à 18h00 ;
- Argentré Le vendredi 06 août 2021, de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site Internet des services de l'État en Mayenne : www.mayenne.gouv.fr > (onglet) [Politiques publiques](#) > [Environnement, eau et biodiversité](#) > [Enquêtes publiques hors ICPE](#) > [Divers](#) > [Centrale photovoltaïque Soleia ARG SAS - Argentré-Louvigné](#)). Il y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront accessibles sur le même site Internet, même rubrique.

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet dont une étude d'impact et un résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays-de-la-Loire.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la société SOLEIA ARG SAS – JP Énergie Environnement (M. Christophe COGNY, chef de projets solaires : 02-14-99-11-54 ou 06-17-43-72-78, référent sur ce dossier).

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site Internet des services de l'État, rubrique susmentionnée, ainsi qu'en mairies d'Argentré et de Louvigné, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne (coordonnées ci-dessus).